



Pose d'un grillage défensif

Par **kerneret**, le **05/02/2009** à **09:40**

J habite depuis d'un ans dans un lotissement privé 60 logements le long de la voie ferrée. Le lotisseur estime qu'il n'est pas responsable de la pose de ce grillage. Il en va de la sécurité des habitants du lotissement accès à la voie ferrée libre. La mairie ne veut intervenir dans ce conflit privé. La SNCF demande au lotisseur de respecter l'arrêté de lotir. Comment faut-il faire pour protéger mes enfants et se du quartier.